

Des emplacements réservés ont été établis pour la réalisation d'équipements publics et pour la réalisation de logements sociaux conformément à l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme.

Liste des emplacements réservés indiqués sur le plan de zonage

Emplacements	Bénéficiaires	Destination	Superficie en m ²
1	Commune de Neauphle-le-Château	Logements et activités ou parc de stationnement	1000
2	Commune de Neauphle-le-Château	Logements et activités ou parc de stationnement	3073
3	Commune de Neauphle-le-Château	Equipement public périscolaire	1059
4	Commune de Neauphle-le-Château	Logements et activités	852
5	Commune de Neauphle-le-Château	Extension et réaménagement de la crèche intercommunale	5587
6	Commune de Neauphle-le-Château	Extension de l'école élémentaire	236